

DÉCLARATION DES DROITS ET DEVOIRS DE L' ÊTRE HUMAIN PROPOSÉE PAR LA JEUNESSE*

**Que celui qui a des yeux regarde,
Que celui qui a des oreilles écoute,**

Réaffirmant que les êtres humains sont invariablement égaux en droits et en dignité,
considérant que l'universalité, deux siècles après la proclamation révolutionnaire des Droits de l'Homme, est une réalité de l'existence humaine,
que le monde moderne menace autant qu'il encourage la libre expression des différences,
que le respect des patrimoines naturel et culturel est une question de survie,
que plus rien n'échappe à la responsabilité individuelle et que seule l'éducation en permet le développement,
que plus rien ne peut, à l'ère de la communication, justifier le manque de dialogue et les guerres qui s'en suivent, que la paix est plus que l'absence de guerre, qu'elle passe en particulier par la solidarité et la tolérance,
que le progrès scientifique doit libérer l'être humain et non l'asservir,
nous, jeunes des quatre coins de la planète, réunis en convention par notre seule volonté, sans autre légitimité que le désir ardent d'être activement des citoyens du monde,
persuadés de ne pas avoir atteint la perfection ni de détenir la vérité,
proclamons avec le ferme engagement d'en rechercher l'application, les Droits et Devoirs suivants :

EXERCICE :

Après avoir écouté le préambule de la Déclaration Universel, lisez attentivement le texte rédigé par les jeunes comme préambule d'une déclaration des droits de l'homme, et faites un texte similaire, dans lequel vous exprimez pourquoi la reconnaissance effective des droits humains est-elle nécessaire.

* <http://www.humains-associes.org/JournalVirtuel2/AD89/HA.AD89.Decla.Pre.html>